



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2022

Le 17 janvier 2022 à 20 h 30 mn le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quercy en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Christian LESTRADE, Maire.

Date d'affichage : 13/01/2022 **Date de convocation :** 13/01/ 2022

Présents : Mmes ABADENS Emilie, ALRIC Françoise, BERGOGLIO Irène, BERNADET Sophia, COMBRET Marie-Chantal, GUTHMULLER Anne, MATHIEU Patricia, TILLOUS Laure. MM., DANEL Sébastien, DAUCH Patrick, LESTRADE Christian, LARTIGUES Pierre, PLAZEN Régis, RIVIERE Gérard.

Absents : BONNET Philippe, procuration à Sophia BERNADET

A été élue secrétaire : Mme TILLOUS Laure

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.
Le quorum étant atteint,

1. Marché boulangerie attribution des lots

Concernant l'opération réaménagement de bâtiments communaux : le logement et le salon de thé

Le montant prévisionnel était de 279 215 € HT

A l'issue de la consultation voici les entreprises retenues et les montants des devis :

Numéro de lot	Nature	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre	CMPGB	76 361,23 €
2	Enduits / façades	CMPGB	27 445,79 €
3	Charpente / zinguerie	CMPGB	18 930,49 € + 10 382,04 € (toiture)
4	Serrurerie	SARL Pujol	7 034,46 €
5	Menuiserie alu	Alu Diffusion	7 277,60 €
6	Menuiserie bois	Banzo	37 736,41 €
7	Plâtrerie	Sogypse	34 956,91 €
8	Electricité	ATVR Energie	19 079,37 €
9	Plomberie	ATVR Energie	17 259,14 €
10	Sols / faïence	Lacaze	10 969,40 €
11	Peinture	Gaudenzio	10 902,40 €

Soit un TOTAL de 271 300,38 €.

14 voix POUR à l'unanimité.

2. Chemins ruraux

Devis du géomètre pour les chemins :

- Turenne : 1 140 € TTC
- de Mr Sol : 1 008 € TTC
- de Mrs Boucaud et Rivière : 1 440 € TTC

3. Prorogation du délai de régularisations des tombes sans concession

Concernant le cimetière de Vazerac, 22 tombes sont sans réponse des familles et 2 pour le cimetière de Montcalvignac. Proposition de proroger d'un an supplémentaire afin que ces familles puissent se manifester.

14 voix POUR à l'unanimité.

4. Conseil Municipal des Jeunes

La commission du Conseil Municipal des Jeunes s'est réunie afin d'élaborer le règlement intérieur du CMJ, la charte, et le dossier de candidature (fiche de candidature, lettre de motivation et autorisation parentale).

Ces documents sont présentés aux conseillers, ainsi que le calendrier des élections (il sera visible sur le site internet et des documents seront laissés à la mairie, à l'école, via le site internet, dans les commerces) et divers points pratiques concernant le lancement du CMJ.

5. Questions diverses

- Suite à la visite d'un représentant, trois fauteuils de bureau plus ergonomiques vont être achetés pour les agents du service administratif.

- Un sondage est en cours par le biais de l'Association de Parents d'Elèves du RPI pour un éventuel passage à la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée.

- L'association Santé en Quercy Blanc (Castelau Montratier et Saint Alauzy) créée pour palier l'insuffisance de personnels de santé sollicite la Mairie de Vazerac pour une participation financière à hauteur d'1 € par habitant afin d'acheter du matériel informatique. Cette demande de subvention sera soumise au vote du budget 2022, mais d'ores et déjà un accord de principe est donné.

14 voix POUR à l'unanimité.

- Les personnes concernées par les colis gourmands livrés pour les fêtes de fin d'année ont adressé leurs remerciements à la Mairie.

- Le bulletin municipal relooké a été très apprécié par les vazeracais. Il est en effet plus moderne, plus lisible.

- Les retours concernant l'adressage sont très positifs.

En 2022, il faudra créer des commissions pour gérer et lancer les projets qui sont à l'étude :

- la voie douce

- le lotissement du Tucol : tous les lots sont vendus. L'EPFL peut aider la commune pour l'achat de terrains.

- Restaurant la Grange : une estimation de 100 000 € est donnée pour la construction d'une tonnelle.

- le marché de plein vent : les organisateurs souhaitent le délocaliser sur la place Perbosc pour la saison estivale.

- le logement situé au-dessus de la Mairie pourrait être réhabilité pour stocker les archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 12.